

LOOKING AHEAD: AN 1898 FRENCH VIEW OF AUSTRALIAN FEDERATION

COLIN NETTELBECK

Among the interesting documents found amidst the "Consul's Treasure" (see *Explorations*, 7, 1988) was a confidential memorandum* written by the French Consul-General in Sydney, Biard d'Aunet, advising on the course of action to be adopted by France in the context of the impending federation of the Australian colonies. The French Foreign Minister, Théophile Delcassé, sent a copy of the document to Léon Dejardin, the Consul-General in Melbourne, both for information, and to seek *his* views on the matters raised by his Sydney colleague. Further research will be required before we can know what Dejardin's response was—and indeed, to clarify further the whole context. Biard's memorandum indicates that it is part of a series, and the scope and content of that series can only be determined by a search in the French Foreign Affairs archives. But that such a search is fully warranted for those interested in the development of French-Australian relations is already demonstrated by the texts reproduced here.

The thrust of the Biard document is that Australia's federation may lead to ambitions of regional influence and hence to a possible threat to French interests. Delcassé's covering letter to Dejardin, while touching on that general issue, concentrates almost entirely on one aspect of it, namely the matter of the New Hebrides. It was to be another eight years before the condominium arrangement between France and Britain was signed (1906), and over two decades before it was ratified (1922). But it is intriguing to see that one of the accelerators of the process may have been Biard's conviction that the newly formed Australian nation, after a period of hesitation, would soon adopt an expansionist attitude and develop territorial ambitions in the Pacific. This image of an "imperialist" Australia seems to have hit a sensitive spot in the French Foreign Office. Certainly the image and the discourse associated with it have entered the long-term French memory, and in every period of Franco-Australian difficulty since, we can find echoes of the same pre-occupation. Was Biard prescient, a good prophet of how a youthful

* I wish to thank Bridget Nettelbeck for her valuable work in transcribing the document.

nation would flex its imagination to stretch across a vast "backyard"? Or is there another reflex at work: that of the less-than-confident "number two" imperial power, resigned in advance to Anglo-Saxon dominance, and nervous about other influences, such as that of Germany? These are deep questions, full of historical portent, and the Biard report provides a stimulating range of material as a basis for reflecting on them.

Despite various demurrers about his right to voice his views, Biard in fact sketches out a whole Pacific policy for France, of which pressing for the New Hebrides condominium is but one element. Other major factors are the urgency of dismantling the embarrassingly shabby New Caledonian penal colony; a greater deployment of naval force; a more systematic use of the Catholic missionary network to extend the teaching of the French language; the expansion of commercial shipping. And all of that in the interests of increased trade relations with Australia. Each of these factors would merit a study in its own right, the more so in that Biard is careful to provide, at every stage of his analysis, a wealth of documentation that can serve as a basis for further research. I would suggest that a case might be made that Biard's report—though no doubt in combination with others—is, if not exactly a *founding* document, at least a significant indicator of the embryonic stages of a policy that would materialize over the next several decades.

One can imagine that the reaction of the Melbourne Consul-General to his colleague's wish to see all French diplomatic and trade activity centralized in Sydney was not especially warm. Melbourne had the claim to being France's first diplomatic post, and the city had nothing to concede to its northern neighbour in terms of cultural and commercial vitality. Does the Franco-French tension here reflect an already existing Australian inter-city rivalry, or is it an example of a purely French phenomenon? In the end, the French Foreign Office did not heed Biard's advice on this matter, and when the time came, a half-century later, to establish a full embassy, neither Sydney nor Melbourne was chosen (though each retained its Consulate General), but rather the Australian national capital.

Biard was none the less in many ways a clearly well-informed observer, and another possible line of research deriving from this document would seek to establish just what his network of sources was, beyond the printed materials to which he alludes. Because, at the same time, it is interesting to see the stereotypical images that he projects of

Australians and of their attitudes towards France. Australia's development, for instance, is hindered, in his view, by "certain influences of the climate" and, especially, by the "slow and pedestrian spirit of the population, the concern of the working-class to provide a minimum of labour, [and] the low level and superficial nature of scientific study". And he sees the whole country as being in need of a "European or American spirit of enterprise". He sums up:

Australians are a young people, thin-skinned and vain, but sensitive to etiquette and to marks of esteem. As yet inexperienced in the practice of political affairs, they can be guided more than one might infer from their unreasoning impressions. The opinion they have of France is unfavourable rather than hostile. It reflects the feelings of part of the British press, and that could disappear with the growth that will occur in Australia of the idea of nationhood.

It is strange to scrutinize the Australian national character in this century-old gallic mirror. This is not the place to comment on its relative accuracies or distortions. Rather, we need to acknowledge that such a perception existed, and that it had a certain official status. The Sydney French Consul-General's remarks are of course only one small factor in the progressive construction of a French perception of Australia, but they are part of a phenomenon which our historians—political and cultural—would do well to explore in greater depth and detail.

University of Melbourne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

No. 40

Ministère des Affaires étrangères
1898

Paris le 30 Décembre

Direction des Affaires Politiques

Sous Direction du Nord

Confidentielle

Projet de fédération australienne
No. 6

Monsieur Déjardin,
Consul Général de France à Melbourne.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un rapport que notre Consul Général à Sydney m'a fait parvenir récemment au sujet de l'union projetée des diverses colonies anglaises de l'Australie en une "fédération australienne".

Ainsi que vous le verrez par la lecture de ce document, M. Biard s'est attaché à dégager au point de vue des nos intérêts en Australie et dans l'Océan Pacifique, les conséquences qui lui paraissent devoir résulter de cette évolution. Notre agent considère, en effet, que l'Australie fédérée et unifiée sera probablement portée à chercher dans les mers qui l'avoisinent, une expansion politique et commerciale qui pourrait, à un moment donné, constituer une menace pour notre influence et même pour nos établissements dans cette partie du globe. Il insiste, en conséquence, sur l'intérêt qu'il y aurait, en présence de semblables conjonctures, à nous préoccuper d'assurer, pour l'avenir, une base solide à nos bonnes relations avec les colonies australiennes.

Parmi les questions dont le règlement serait, à son avis, désirable à bref délai, M. Biard place, au premier rang, celle des Nouvelles-Hébrides, et la solution lui semble devoir en être recherchée dans un partage avec l'Angleterre de cet archipel, où il deviendrait, dès lors, loisible à chacune des deux puissances contractantes de prendre les mesures d'administration et de police qui font actuellement défaut, au grand détriment de la colonisation Européenne.

J'ai cru devoir, à ce propos, rappeler à notre agent qu'il y a une dizaine d'années, le gouvernement britannique avait décliné les propositions d'arrangement dont nous l'avions saisi, en arguant de l'impossibilité où il se trouvait de passer outre à l'opposition qui se manifestait contre ce projet dans les colonies australiennes.

J'ai, en conséquence, invité M. Biard à me renseigner sur les dispositions actuelles de l'opinion en Australie et à me faire connaître, en même temps, d'une manière précise, ses vues sur les conditions dans lesquelles le partage éventuel de l'archipel pourrait être proposé et s'effectuer sans susciter de résistances locales.

J'attacherais du prix à connaître également votre sentiment sur cette question, ainsi, d'ailleurs, que sur l'ensemble des considérations formulées dans le rapport de notre Consul Général à Sydney, dont les conclusions ont retenu l'attention de M. le Président de la République.

Je mentionnerai, pour votre information personnelle, que mon Département s'est préoccupé récemment, de concert avec le Ministère des Colonies, d'examiner les dispositions qui pourraient être adoptées en vue de mettre le gouvernement de la République à même de prendre, dans l'intérêt de ses nationaux dans le Pacifique et notamment des Français établis aux Nouvelles-Hébrides, des mesures de protection analogues à celles qui résultent pour les sujets anglais du "Pacific order in council" de 1893. Un projet de loi dans ce sens est actuellement à l'étude.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

Delcassé

M. Biard d'Aunet, Consul Général de France à Sydney a S. E. M. Delcassé, ministre des Affaires Etrangères à Paris. —

Sydney le 8 juillet 1898

A la date du 9 du mois dernier, en rendant compte à V. E. de la situation actuelle de la Fédération Australienne, je lui ai annoncé, comme devant être prochainement réalisée, l'union des colonies de Nouvelles Galles du Sud, Victoria, South Australia, Western Australia,

et Tasmanie. J'ai indiqué comme presque certaine l'accession ultérieure du Queensland à cette Fédération.

La solution de cette importante affaire ne dépend aujourd'hui que des décisions qui seront prises par la Nouvelle Galles du Sud et le développement des incidents de politique intérieure qui se sont succédés dans cette colonie depuis un mois me met à même de confirmer mes appréciations antérieures. La Fédération Australienne selon toutes les probabilités, sera accomplie en 1899. D'après les prévisions actuelles, l'accord final entre les colonies se produira avant la fin de cette année, la constitution sera soumise au Parlement anglais en Février, et la nomination d'un Gouverneur Général du "Commonwealth of Australia" aura lieu entre le mois de mai et le mois d'août. Un plus long retard ne se produirait vraisemblablement que dans le cas où le gouvernement de la Reine renverrait aux colonies australiennes le projet de constitution, en suggérant des amendements. On considère cette éventualité comme improbable.

Le présent rapport a pour objet d'examiner le caractère et les conséquences de la Fédération au point de vue de nos intérêts en Australie et dans l'Océan Pacifique. Dans sa seconde partie, il présente quelques remarques et suggestions relatives à la politique à suivre et aux mesures à prendre pour la protection de ces intérêts en conséquence de la Fédération.

**Premières
Conséquences de
La Fédération
Période d'organisation.
Politique Commerciale**

L'état de division, souvent même de rivalité, qui a régné jusqu'à présent sur les colonies d'Australie n'a permis à aucune d'elles l'adoption d'une politique économique ou commerciale offrant quelque stabilité.

D'autre part, le désir d'exercer une influence à l'extérieur n'a pu se manifester chez elles que par d'intermittentes et vagues déclarations que le Gouvernement de la métropole utilisait ou négligeait au gré de ses intentions particulières.

La Fédération apportera un considérable changement à cette situation.

Ce changement toutefois ne sera point instantané et pour plusieurs raisons. En premier lieu, parce que la Fédération qui va s'accomplir n'est qu'un commencement de fédération. Pour arriver à un accord, les colonies ont dû réserver plusieurs questions capitales: celle de la fusion des chemins de fer et celle des économies à réaliser par la transformation dans chaque colonie, des gouvernements, parlements et rouages administratifs.

En second lieu, même réduite à un minimum (comprenant le droit de taxation, l'unification douanière et la suppression des douanes intercoloniales, la défense, les postes et télégraphes, la législation sur l'immigration et le statut personnel, la juridiction supérieure et les relations extérieures) cette union, réalisée à grande peine, ne fonctionnera pas sans difficulté dès les premiers jours, car on a laissé au Parlement fédéral le soin de régler bien des questions épineuses.

Il faut prévoir enfin, que le gouvernement de la métropole suivra avec un intérêt justifié cette expérience dont le succès peut n'être pas entièrement conforme à ses désirs, qu'il s'appliquera à la diriger autant que possible, et saura, s'il le faut, user de prétextes ou de moyens dilatoires pour que les choses n'aillent pas plus vite qu'il lui plaira.

Il y aura donc une période pendant laquelle l'Australie fédérée cherchera, en quelque sorte, son équilibre, préoccupée de ses affaires intérieures, encore très soumise à l'esprit loyaliste et peu capable de prendre une initiative en tant que nation constituée.

C'est cependant, à mon avis, pendant cette période que l'Australie dessinera son attitude future, quant à sa politique commerciale, parce que ses ressources naturelles sont d'une nature telle (et pour un long temps à venir) que sa prospérité est liée à celle de son commerce extérieur; surtout de ses exportations.

La théorie protectionniste, encore très en faveur en Australie, n'y repose pas sur des bases semblables à celles qu'elle possède dans des pays "complets" comme la France. Ce point est intéressant à noter pour ne pas donner créance à des analogies trompeuses.

En Australie, la nature et la configuration du sol, la rareté des cours d'eau, l'esprit lent et routinier des populations, la préoccupation de la classe ouvrière de ne fournir qu'un minimum de travail, le niveau peu élevé et le caractère superficiel des études scientifiques, enfin certaines influences du climat et des habitudes, entravent l'essor du pays dans

l'exploitation intensive des produits de la terre et des facultés de ses habitants.

Les industries manufacturières progressent sans doute et continueront à progresser, mais lentement à moins que l'esprit d'entreprise européen ou américain ne vienne les assister.

D'où il suit que la doctrine protectionniste a été jusqu'à présent, en Australie, un instrument fiscal et électoral plutôt qu'une théorie économique. Elle permet à ses défenseurs de promettre du travail aux inoccupés, à tous des salaires meilleurs, de ne point charger la terre et les revenus de taxes que les propriétaires et les capitalistes trouvent excessives, quelles qu'elles soient, et d'équilibrer le budget avec les douanes dont l'action indirecte et en apparence équitable se supporte plus aisément.

En réalité (et on devait s'y attendre), la protection s'est montrée peu efficace en Australie pour y favoriser le développement de l'industrie. Les expériences parallèles poursuivies en Victoria et en Nouvelles Galles du Sud depuis que cette dernière colonie a adopté le libre échange (en 1895) paraissent concluantes. La protection n'a pas empêché la dépression en Victoria et le libre échange substitué à la protection en Nouvelles Galles du Sud n'a pas ralenti le développement régulier, peu rapide d'ailleurs, des industries manufacturières de cette dernière colonie.

Dans l'une et dans l'autre, comme en Queensland, comme en South Australia, les seules industries en progrès marqué sont celles qui dérivent directement de l'élevage (viandes gelées, conserves, beurres, graisses etc).

En dehors de cette catégorie de produits, on ne trouve plus que des produits bruts, laines, peaux, fruits, céréales, bois, charbons, minerais et métaux non travaillés.

L'ensemble de ces productions qui malgré les baisses de prix des dernières années, dépasse £100.000.000 pour l'Australie entière, ou £25 par tête, représente près du double des besoins des quatre millions d'individus qui l'habitent. Cette production s'accroît dans une proportion plus rapide que celle de la population. D'où résulte la nécessité d'exporter environ la moitié de la production du pays.

Les besoins d'importation sont moins considérables et les progrès des industries locales compensent l'accroissement de la population. Cependant, il s'en faut chaque année de 30 millions de livres sterling

environ que la fabrication australienne satisfasse aux besoins des Australiens.

Il est ainsi démontré que la question commerciale est la question vitale pour l'Australie.

Assurer ses relations au dehors, les établir sur les bases les plus avantageuses, leur donner le maximum d'activité, seront les premières préoccupations du Gouvernement fédéral. Il convient de nous préparer à saisir ce que ces dispositions pourront avoir de favorable à nos intérêts.

Conséquences ultérieures. Expansion de l'influence australienne dans le Pacifique.

L'utilité de surveiller cette évolution est d'autant plus apparente qu'aussitôt franchie la période pendant laquelle l'Australie s'installera, — pour ainsi dire, dans son régime fédératif, ses aspirations vers l'expansion au dehors surgiront et ses prétentions à régner sur le Pacifique prendront une consistance inquiétante. Nos possessions dans cette mer pourront alors se voir menacées, notre influence au moins sera-t-elle combattue, les dangers pourront être fort atténués, si nous avons su, en temps utile, fonder sur le terrain des intérêts communs, une entente commerciale solide, si nous avons créé entre la France et l'Australie un courant d'affaires plus considérable. Je ne vois pas d'autres moyens pour empêcher que les velléités ambitieuses de l'Australie nouvelle nous causent dans un avenir relativement proche des embarras peut-être sérieux.

Comparaison avec le Canada

Il n'est pas douteux qu'aussitôt constituée en "Commonwealth" l'Australie ne tardera pas à devenir un facteur important. Elle se trouvera alors dans des conditions tout à fait comparables à celles du Canada quant à son organisation et ses rapports avec la couronne britannique. Mais si on poursuit la comparaison en se plaçant au point de vue de l'importance propre de l'Australie et de sa puissance d'action, on reconnaît de considérables différences.

Le chiffre de la population est à peu près le même dans ces deux "Dominions", mais l'accroissement de cette population qui de 1871 à

1881 était de 2% au Canada n'est plus guère, depuis 1881, que de 1% tandis qu'il est encore de 2% en Australie; de plus, il est probable que l'établissement de la Fédération rendra momentanément un nouvel essor à l'immigration qui est ici presque arrêtée depuis sept à huit ans.

Les revenus et les dépenses du Canada se balancent annuellement par 9 à 10 millions de livres sterling et sont presque stationnaires. Les revenus et les dépenses de la seule colonie de Nouvelle Galles du Sud se balancent par le même chiffre et sont en progression. Pour l'Australie entière, les revenus et dépenses se balancent par 30 millions de livres.

Le commerce du Canada est stationnaire à environ 56 millions de livres; celui de l'Australie (non compris le commerce intercolonial) est en progression à 70 millions de livres (1.750.000.000 de francs.)

Au point de vue politique, la situation des deux pays est encore plus dissemblable. Le Canada est lié à la mère patrie indissolublement, aucune pensée d'émancipation, aucune aspiration à étendre au dehors son influence ne lui sont permises, car il n'a pas d'autre alternative que d'être possession anglaise ou dépendance des États Unis.

Il n'en est pas de même de l'Australie, la question de savoir si ce continent proclamera quelque jour son indépendance ou s'incorporera à une fédération impériale britannique, n'est pas près d'être résolue; aucun mouvement d'opinion publique n'est dessiné ici - dans un sens ou dans l'autre, et la Fédération australienne ne semble pas devoir modifier à bref délai un "modus vivendi" dont on n'a recueilli que des avantages.

Mais la Fédération n'en aura pas moins pour conséquences de favoriser la mise en valeur des ressources encore inexploitées du continent australien, d'activer son commerce, de relever le crédit financier des colonies, déjà établi en moyenne à 3.12 %, et le mettre au niveau de celui du Canada (2.90%). En même temps, elle permettra de réunir en un faisceau les forces de la défense, elle substituera au patriotisme de clocher qui n'est qu'une forme du sentiment de conservation, une idée nationale destinée à se fortifier à la faveur de l'isolement du continent australien.

Ces résultats seront plus ou moins prompts. Ils sont dès à présent, inévitables. Donc, soit que l'Australie reste sous la nouvelle constitution une possession autonome de la couronne britannique, soit que, confiante dans ses destinées, elle réclame une indépendance complète, elle n'en aura pas moins sa politique à elle et n'agira guère que sous sa propre inspiration; on la verra de moins en moins disposée à

admettre l'ingérence de la mère patrie dans les affaire du Pacifique, et il ne suffira plus, comme aujourd'hui, au gouvernement de la métropole, de ménager ses susceptibilités où ses aspirations, il lui faudra en accepter et en subir les conséquences. Car le fil sera devenu trop faible pour le poids à supporter; on évitera donc de le tendre.

Si cette appréciation est juste, elle amène immédiatement une conclusion, à savoir que la protection de nos intérêts dans ces parages, le maintien de notre influence et la conservation même de nos possessions dans le Pacifique, dépendront principalement de la nature et de l'importance des relations que nous entretiendrons avec l'Australie.

Conséquences de la fédération quant à nos rapports commerciaux avec l'Australie

Avant d'examiner par quels moyens nous pourrions donner à ces relations une plus grande activité en même temps qu'un caractère cordial qui jusqu'à présent n'a pas été fort accentué, je désire faire remarquer qu'en dehors de toute considération politique, le développement de nos transactions avec l'Australie serait assez avantageux à notre commerce, notre industrie et notre marine pour justifier de la part de la France quelques efforts et quelques concessions.

On sait que, malgré l'indépendance mutuelle des colonies australiennes, elles constituent par le fait de la similitude des besoins et de l'identité de race, un seul marché-commercial, surtout à l'importation d'Europe. Cependant les différences de tarifs douaniers d'une colonie à une autre et surtout les barrières douanières entre les colonies apportent dans la pratique des affaires, de sérieuses difficultés au succès d'opérations visant l'ensemble du continent australien.

Lorsque l'unification des tarifs aura été effectuée et les douanes intérieures abolies, ce qui aura lieu deux ans après la proclamation de la Fédération, l'Australie sera devenue un marché absolument uniforme dans toute son étendue. Les importateurs pourront établir leurs centres d'opérations, leurs agences, entrepôts et magasins, en tels lieux qu'il leur plaira, ayant la faculté d'étendre leur clientèle indistinctement dans toutes les colonies. Les frontières intercoloniales n'existeront plus pour le commerce.

D'autre part, la situation financière des colonies conduira nécessairement à l'adoption d'un tarif fédéral protectionniste, mais les résultats obtenus sous le régime du libre échange en Nouvelles Galles du Sud, l'importance numérique de la représentation de cette Colonie dans la Chambre des représentants fédérale (25 sur 64) exerceront une influence probablement assez forte pour contenir dans des limites raisonnables les intentions des protectionnistes et on doit prévoir un tarif modéré.

S'il en est ainsi, l'exportation française en Australie en souffrira peu, n'ayant pas à redouter (pour le plus grand nombre de ses produits) la concurrence locale, mais la concurrence étrangère. Elle y trouverait plutôt un avantage sur les articles-frappés de droits spécifiques si le tarif fédéral devait être le même pour tous les concurrents.

Jusqu'à présent, l'Australie n'a appliqué de droits spécifiques qu'aux spiritueux, vins, tabacs, bougies, huiles, conserves, thés, fruits candis et un petit nombre d'autres articles. Les produits manufacturés ont été, en général, taxés "ad valorem"; on ne saurait prévoir si le tarif fédéral étendra le mode de perception étant de plus en plus généralement adopté et étant aussi celui qui prévient le mieux les fraudes et les contestations.

Mais le tarif fédéral sera-t-il le même pour tous les concurrents? C'est une question de première importance pour notre commerce. Voici ce qu'il est, dès à présent, possible de prévoir à ce sujet.

L'Australie fédérée conservera, sans aucun doute, le droit que possède aujourd'hui chacune des colonies australiennes, bien qu'aucune n'en ait encore usé, d'établir des tarifs différentiels. Plus que probablement elle en usera, s'engageant ainsi dans la voie ouverte par l'initiative du Canada et la dénonciation des traités anglo-allemand de 1865 et anglo-belge de 1862. J'ai, du moins, de bonnes raisons pour le croire, d'après ce qui m'a été dit par plusieurs des hommes politiques qui sont en Nouvelle Galles du Sud à la tête du mouvement fédératif.

L'idée dirigeante est ici comme au Canada de faire profiter l'Angleterre d'avantages particuliers dont on attend en retour de nouvelles facilités, non pas douanières, évidemment, mais financières et maritimes qui permettraient aux exportations d'Australie de s'emparer plus largement encore du marché britannique.

Il paraît douteux cependant que ces préférences prennent ici la forme que leur a données par exemple M. Rhodes dans la constitution de

la Rhodésia et se manifestent par les engagements pris en faveur de l'Angleterre exclusivement. Nous devons plutôt nous attendre à l'adoption d'un régime douanier analogue au nôtre, quoique plus libéral et offrant concession pour concession.

Sous peine de voir nos produits taxés au maximum, en conséquence éliminés du marché australien par les produits similaires anglais et ceux des pays qui auront traité avec l'Australie sur pied de réciprocité, nous aurons à nous résoudre à abaisser nos droits sur certains articles en tête desquels nous trouvons le beurre et les conserves de viande.

Cette question touche aux intérêts généraux de notre agriculture; je ne puis donc, en ce qui la concerne, émettre qu'une opinion entourée de réserves. Toutefois, il me sera permis de faire remarquer qu'il ne semble pas que la concession de notre tarif minimum (en échange de concessions équivalentes) aux produits australiens, puisse avoir de redoutables conséquences pour les agriculteurs français.

Je prendrai pour exemple le beurre. C'est l'article le plus intéressant quant à présent.

Le surplus de production de l'Australie est d'environ 13500 tonnes valant 37 millions de francs. C'est l'Angleterre qui les absorbe. La consommation du beurre dans les îles britanniques est évaluée à 246.000 tonnes valant environ 670 millions de francs (circulaire Weddel 1897) sur ce total, la quantité importée figure pour 440 millions de francs (State's-man's year book 1897).

Ainsi le beurre australien compte à peine pour 5½% dans la consommation et pour moins de 9% dans l'importation en Angleterre. Le beurre français y tient une place un peu plus importante mais n'a qu'une faible avance sur son compétiteur exotique. D'où il résulte que le beurre australien (aussi bien que le beurre français) a encore une immense marge devant lui sur le marché anglais, lequel n'est protégé par aucun droit et où il accède par des moyens de transport économiques et fréquents; que si nous continuons à fermer notre marché au beurre australien par le tarif de 13 francs qui est pour lui prohibitif (l'expérience le prouve), il continuera à déplacer le produit français sur le marché anglais, il le déplacera également sur les marchés des pays qui auront pris des arrangements avec l'Australie. Notre agriculture peut souffrir de cette concurrence autant si non plus que d'une concession dont nous aurions, d'ailleurs, reçu le prix en faveur de nos exportations industrielles. Que si, au contraire, nous accordons au beurre d'Australie

le tarif minimum (6 francs), nous conserverons une protection efficace par rapport au marché anglais qui l'admet en franchise et nous profiterons à peu de risques de l'avantage des compensations qui nous auront été données.

Il n'est rien moins que certain que l'Australie consente même à traiter dans ces conditions, si elle se rend compte des difficultés que rencontrerait la pénétration en France des produits de son industrie pastorale sous la protection de notre tarif minimum.

On pourrait ajouter que si le beurre australien, les viandes conservées australiennes arrivaient cependant sur notre marché en quantités appréciables, ce ne serait qu'à raison de leur prix moins élevé à qualité égale avec les produits nationaux et qu'il n'est pas sans intérêt de procurer à la population française une bonne nourriture à bon marché. Mais cet argument n'est pas en faveur quant à présent et je ne l'indique que "pour mémoire".

J'aborde maintenant la partie la plus délicate de ce rapport, celle qui passant en revue les éléments caractéristiques de notre situation dans le Pacifique et nos moyens d'action traite de la marche à suivre pour le mieux de nos intérêts.

Je fais appel à toute la bienveillance de Votre Excellence pour qu'elle veuille excuser la liberté que je prends en formulant des suggestions. Elles n'ont que la valeur qu'on voudra bien leur accorder, mais ayant étudié avec attention les affaires australiennes depuis plus de cinq ans, je croirais ne pas remplir tout mon devoir si au moment où elles subissent une évolution nouvelle, je n'exposais pas les conclusions de cet examen avec une entière sincérité.

2 ème Partie

Suggestions relatives à la politique à suivre et aux mesures à prendre pour la protection de nos intérêts dans le Pacifique en conséquence de la fédération australienne.

Supposant admises les considérations développées dans les pages précédentes on est amené à reconnaître que l'accomplissement prochain de la fédération australienne nous invite à entrer dans une phase de politique active vis-à-vis de l'Australie, et d'une manière générale, dans le Pacifique.

J'entends ici par la politique active celle qui poursuit un but défini et fait converger vers ce but les éléments dont elle peut disposer; qui a, pour y atteindre, un plan tracé et ne s'en écarte, s'il le faut, que, pour y revenir; qui suit avec une constante attention les événements, ne négligeant aucun détail, prête à tirer parti de tout ce qui peut la servir, s'est pourvue des moyens d'action nécessaires et les a organisés en temps utile en vue d'arriver à ses fins; par opposition à une politique passive se reposant sur le calme relatif des situations, réduisant ses organes au minimum indispensable et se réservant d'intervenir quand des circonstances évidemment favorables lui permettront de faire un pas en avant ou quand des incidents fâcheux feront courir un danger immédiat à nos intérêts nationaux.

Il ne m'appartient pas d'apprécier l'importance que le gouvernement français doit accorder à notre situation dans le Pacifique, mais si cette situation lui apparaît comme un des facteurs intéressants de notre situation dans le monde, je dois dire que la politique passive est, à mes yeux, sur le point de devenir imprudente, car les circonstances évidemment favorables ne se présenteront pas d'elles-mêmes et les incidents fâcheux, toujours à prévoir, auraient en raison du nouvel esprit qui va naître et grandir en Australie, des conséquences irréparables.

La fédération australienne ne sera réalisée que dans un an ou guère moins, l'unification des tarifs des douanes en Australie ne le sera que deux ans après. Deux années, trois années sont vite passées et, de plus, ainsi que je l'ai fréquemment signalé, nous sommes déjà distancés rapidement par l'Allemagne dans ces parages, au point de vue de l'influence et au point de vue commercial. J'estime donc qu'il convient dès-à-présent, de se préoccuper des affaires du Pacifique et de tracer le plan de campagne qui devra être suivi pour y maintenir et y améliorer notre situation.

Chacun des points que je vais examiner sommairement nécessiterait d'être exposé dans un rapport spécial, mais outre que la plupart d'entre eux ont été étudiés dans ma correspondance antérieure, je craindrais d'abuser de l'attention de Votre Excellence en donnant à ce rapport déjà long une étendue démesurée.

I. Notre action dans l'Océan Pacifique (en dehors de l'initiative privée) se partage entre les quatre Départements ministériels des Affaires

Etrangères et du Commerce (représentés par les Consuls), des colonies (représenté par les gouverneurs) et de la Marine (représenté par la Division Navale).

L'entente existe sans doute entre ces quatre Départements sur les affaires du Pacifique comme sur toutes les affaires, mais jusqu'à présent cette communauté de vues ne s'est pas manifestée par des directions données aux agents du gouvernement. Chacun a ses instructions, chacun ses informations, chacun son expérience — il n'y a point de coopération entre eux, pas même échange de vues.

A une si grande distance de la métropole, cette ignorance réciproque des actes, intentions et appréciations des agents d'une même volonté ne peut produire que des efforts hésitants et des résultats d'une médiocre utilité. Le principe de la division du travail et le respect de la spécialisation sont peut-être ici poussés un peu trop avant.

Je crois donc que le le point de départ nécessaire d'une action efficace dans le Pacifique serait une détermination plus précise des conditions de cette action entre les Départements ministériels intéressés, accompagnée d'instructions tendant à créer entre les agents de ces Départements le sentiment et la pratique d'une mutuelle assistance et à établir entre eux, chacun restant dans sa sphère, une collaboration à l'œuvre commune.

II. Les Nouvelles-Hébrides.

Le règlement de la question des Nouvelles-Hébrides devient plus urgent par le fait de l'imminence de la fédération australienne.

J'ai touché ce point dans mon rapport spécial du 10 février dernier.

Je prévoyais, dans ce rapport, que le projet de constitution fédérale ne serait probablement pas ratifié par le vote populaire dans chaque colonie. Cette prévision s'est réalisée, le nombre de voix favorables légalement nécessaire en Nouvelle Galles du Sud n'ayant pas été atteint, et le projet a été déclaré rejeté par proclamation du gouverneur de cette Colonie, le 22 du mois dernier. Mais en Février, la constitution fédérale était encore en discussion à la Convention de Melbourne. Quelque confiance qu'on pût avoir dans l'avenir de la fédération, on doutait du succès de la Convention et on était loin de prévoir que le projet élaboré dût obtenir la majorité dans toutes les

colonies y compris la Nouvelle Galles du Sud, ce qui rend aujourd'hui l'accord définitif moralement certain et prochain.

La Fédération arrive avant que nous ayons pu, à la faveur de la division des colonies australiennes, améliorer notre trop modeste situation dans le Pacifique.

Il est donc désirable que la question des Nouvelles-Hébrides soit réglée à bref délai. J'estime qu'à moins d'offrir par ailleurs des compensations (et j'hésiterais à le conseiller), nous ne pouvons plus arranger cette affaire qu'en acceptant l'idée d'un partage.

Le gouvernement britannique paraît peu disposé à prendre l'initiative des négociations, la prolongation de l'état de choses actuel étant favorable à ses vues pour l'avenir. Il est donc à penser que, de deux dangers nous choisirons le moindre, si nous ouvrons ces négociations, liées à la question de l'abandon définitif des pénitenciers de la Nouvelle Calédonie. Nous n'avions pas besoin d'autre prétexte que celui d'un point de vue humanitaire justifiant notre désir de doter les Nouvelles-Hébrides d'une administration régulière et d'une police effective. Mais la toute récente annexion par l'Angleterre des Iles Santa-Cruz voisines des Nouvelles-Hébrides, nous fournit (si elle est confirmée) une occasion très naturelle de reprendre la question avec l'avantage d'une attitude de plaignant.

Je rappellerai à cette occasion qu'à moins d'objections fondées sur des considérations majeures, nous aurions intérêt à accorder aux produits Néo-Hébridais en Nouvelle Calédonie le traitement des produits nationaux.

Etablissements pénitentiaires en Nouvelle Calédonie

De même que notre intérêt nous invite à dégager nos rapports futurs avec l'Australie de la question des Nouvelles-Hébrides, il nous conseille aussi — j'oserais presque dire nous commande — de les dégager de la question des pénitenciers de la Nouvelle Calédonie. Le dommage que nous avons subi du fait de cette malheureuse expérience poursuivie depuis 35 années avec un insuccès qui ne s'est jamais démenti, est considérable. Nos relations de tout ordre avec l'Australie en ont gravement souffert et seraient assurément bien différentes si nous

pouvions montrer notre petite colonie française, sa voisine, prospère, laborieuse et honnête.

L'échec de notre colonisation en Nouvelle Calédonie nous nuit et nous diminue dans l'opinion publique australienne, plus encore que le fait même de l'existence des pénitenciers et de la présence sur le sol australien de quelques centaines de libérés du bagne français. Il apparaît comme une démonstration permanente de notre incapacité. On sait en Australie que malgré la disponibilité d'une main d'œuvre pénitentiaire représentant plus de deux millions de journées d'ouvriers par an et pendant 30 ans, cette colonie ne possède encore que 230 kilomètres environ de routes et que les chemins de fer y sont inconnus; que le blé, la farine, les légumes nécessaires aux colons de la Nouvelle Calédonie doivent malgré la fertilité de son sol, être envoyés de Sydney, qu'en un mot le pays n'est pas en valeur et que pouvant nourrir plus d'un demi million d'habitants, il ne parvient pas à en nourrir 50000, dont plus de moitié de Canaques. On entend en Australie l'écho des dissensions qui depuis bien des années, troublent cette infortunée colonie, paralysant les efforts de l'initiative privée, ceux des corps élus et ceux des services publics. On juge ici de la France par la Nouvelle Calédonie et notre légitime prestige en est profondément atteint.

D'autre part, des ingénieurs, des spécialistes, des touristes australiens, quelques hommes politiques, ont visité la Nouvelle Calédonie et ont répandu l'opinion, fondée d'ailleurs, que cette île possède des ressources variées et abondantes. Il n'en faut pas davantage pour exciter des convoitises et faire naître des espérances.

Nous ne voulons ni ne devons admettre une comparaison entre la situation de la Nouvelle Calédonie auprès de l'Australie et celle de Cuba vis à vis des Etats Unis; il n'est pas moins vrai qu'il y a un commencement d'analogie entre elles.

Au surplus en dehors de toute préoccupation politique, l'intérêt de notre principale colonie du Pacifique veut qu'elle soit purifiée des facteurs de démoralisation qui s'y sont répandus comme une lèpre. Le mal y est intense aujourd'hui. L'élément libéré, l'élément récidiviste, toujours croissant en nombre, constituent pour la population libre et honnête une contamination déplorable dont les effets ne sont que trop apparents.

Le gouverneur actuel, homme d'action énergique, obstiné même, dur à lui-même et aux autres, fait de grands efforts pour arrêter le mal

en appelant des colons de France, pourvus d'un modeste capital, ou plutôt d'une première mise de fonds. Il en est venu quelques uns et plusieurs d'entre eux paraissent en bonne voie.

Ces excellentes intentions ne produiront à mon avis, aucun résultat appréciable, si la tentative de colonisation libre n'est pas accompagnée de la radiation définitive de la Nouvelle Calédonie sur la liste des colonies pénitentiaires et si l'évacuation des libérés du bagne parmi la population honnête n'est pas absolument arrêté. C'est une véritable désinfection à opérer, aussi promptement que possible.

Je n'ignore pas combien cette question présente de difficultés, mais elle est de toutes la plus importante pour la sauvegarde de nos intérêts dans le Pacifique. Il ne s'agit de rien moins que de leur maintien ou de leur disparition totale dans un avenir qui n'est peut-être pas fort éloigné.

Utilisation de nos forces navales dans l'Océan Pacifique

La division navale que nous entretenons dans l'Océan Pacifique est insuffisante en nombre et en force, surtout en nombre. Elle est formée de trois navires dont un seul peut être considéré comme ayant une certaine valeur militaire.

Cette division navale doit exercer sa surveillance sur une étendue de mer et un développement de côtes immenses. Les points assez nombreux où doit se montrer notre pavillon sont à des distances considérables les uns des autres. Les bâtiments, surtout les deux plus petits, ayant peu de vitesse ne peuvent suffire à leur mission.

La rareté de leurs apparitions même dans les ports les plus fréquentés par notre pavillon commercial, témoigne de cette insuffisance.

Voici quelques renseignements à ce sujet.

C'est à Sydney qu'on voit le plus souvent les navires de notre division à cause des avantages qu'offre cet excellent port, et surtout des facilités qu'on y trouve pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage des carènes.

Depuis 1890, notre pavillon de guerre s'est montré à Sydney, en moyenne pendant 4 semaines par an. Si on élimine de ce relevé les

relâches pour cause de réparations urgentes, cette moyenne tombe au dessous de 2 semaines par an.

Le bâtiment chef de division y a séjourné: en 1890, 3 semaines; en 1892, 3 semaines; en 1893, 2 semaines; en 1896, 3 semaines; en 1897, 7 semaines (dont 4 au dock en réparations). Il n'a pas paru en 1891, ni en 1894, ni en [1895]

Je crois savoir que depuis plusieurs mois, il est dans les mers de Chine.

La dernière apparition d'un navire de guerre français à Sydney et sur les côtes d'Australie date de juillet 1897. Quand l'avisotransport Eure a mouillé à Brisbane vers cette époque, il y avait sept ans qu'on n'avait vu le pavillon français dans la Capitale du Queensland. Il ne paraît à Melbourne qu'à peine une fois tous les deux ans. Enfin, depuis bien des années, on n'a pas vu en même temps deux navires de guerre français dans un port australien.

Les croiseurs allemands s'y présentent au contraire fréquemment ensemble, et le pavillon militaire allemand apparaît en moyenne trois ou quatre mois par an sur la rade de Sydney.

Il serait utile de nous faire moins rares et surtout de montrer de temps à autre sur les côtes d'Australie, un vrai navire de guerre un navire moderne, portant le pavillon tricolore.

Je me permettrai à ce propos d'exprimer une suggestion toute personnelle qui me semble répondre aux nécessités du jour et peut-être aussi aux celles du lendemain.

L'Australie et la Nouvelle Calédonie sont reliées par le télégraphe aux ports de l'Indo Chine, de la Chine, et du Japon. Elles ne le sont pas avec les archipels du Pacifique ni avec Tahiti.

D'autre part, un navire de guerre qui se trouve sur la côte ouest de l'Amérique doit mettre en moyenne plus d'un mois avant de pouvoir se rendre en Chine. Cependant, la situation des affaires en Extrême-Orient exige que nous puissions développer dans les mers de Chine une force assez importante ou l'y rallier promptement. Nous avons placé récemment un Vice Amiral à la tête de ces forces.

Sydney ou la Nlle Calédonie sont à dix jours environ de Saïgon ou de Yokohama.

Il serait donc peut-être plus conforme aux réalités actuelles tant pour la défense de nos intérêts en Chine que pour celle de nos intérêts dans le Pacifique, de posséder une division réduite chargée du Pacifique

oriental et des côtes ouest des deux Amériques — et de pourvoir aux besoins du Pacifique occidental au moyen d'une division annexe de notre escadre des mers de Chine. Cette division annexe pourrait en cas de complications, se rendre promptement à l'appel du Commandant en Chef en Extrême Orient, et en temps ordinaire, les trois bâtiments qui la composeraient feraient un service actif et régulier embrassant les côtes d'Australie, la Nlle Zélande, la Nlle Calédonie et les archipels du Pacifique occidental. Il y aurait moins de temps perdu en longues traversées, concentration facile, surveillance plus effective.

La création d'ateliers de réparations et d'un dock à Nouméa compléterait heureusement cette combinaison.

Influence des Missions Catholiques.

V. Les missions Catholiques françaises réparties en Australie et dans les îles du Pacifique constituent un moyen d'action et surtout d'informations qui semble avoir été négligé.

Les rares et courtes visites que font les bâtiments de notre division navale dans certains archipels suffisent peut-être à rappeler à nos missionnaires que nous ne les oublions pas complètement, mais elles n'entretiennent que des rapports de courtoisie.

Ce fut une de mes surprises, après avoir pris possession de ce Consulat Général, de constater que sous aucune forme, les missions catholiques françaises ne concouraient dans ces parages à l'extension de notre influence. Je cherchai en vain dans les archives de mon poste la trace des renseignements que mes prédécesseurs avaient dû recevoir de nos missionnaires et celle des instructions du Département au sujet de la nature de l'assistance qu'ils avaient été autorisés à leur donner; à l'occasion d'une petite somme que j'avais souscrite pour un établissement de sœurs françaises à Sydney j'appris que les libéralités de ce genre avaient un caractère personnel, le Ministère ne disposant d'aucun crédit pour les rembourser à son agent.

Cet état de choses nous prive d'un concours qui, en Australie même, n'est pas indispensable mais dont nous pourrions recueillir, et à peu de frais, de précieux avantages dans les archipels.

Le premier de ces avantages serait de savoir ce qui se passe.

L'esprit de nos missions catholiques et des évêques qui les dirigent est resté français mais ce patriotisme tend à n'être plus qu'une platonique sympathie. Sauf en Nlle Calédonie nos missionnaires n'enseignent presque nulle part la langue française à leurs élèves, et souvent dans leurs discours dans les publications à l'usage de leurs écoles, dans leur attitude en diverses circonstances, j'ai constaté une tendance à exalter l'Angleterre (ou l'Australie) dont les manifestations dépassaient ce que la prudence et la courtoisie pouvaient leur conseiller.

Rien n'est plus naturel. Ils subissent l'influence du milieu dans lequel ils vivent.

Sans établir une assimilation entre nos missions en Chine et du Levant et celles du Pacifique, on pourrait peut-être ne pas abandonner celles-ci à des influences qui nous sont contraires. J'estime qu'en leur témoignant quelque sollicitude, en les faisant participer à quelques faveurs, en ne laissant pas à la marine le soin exclusif de recueillir auprès d'elles et d'utiliser des informations que le Département des affaires étrangères aurait autant sinon plus d'intérêt à posséder, on aurait bientôt acquis ou plutôt reconquis un élément d'action d'une certaine valeur. Il nous suffit pour éclaircir cette question de nous rappeler que c'est l'influence seule des missionnaires presbytériens qui a empêché et empêche encore aujourd'hui la reconnaissance de nos prétentions sur les Nouvelles-Hébrides. Les missionnaires anglais servent exclusivement la cause britannique.

Réorganisation de la représentation officielle de nos intérêts en Australie.

J'ai appelé l'attention du Département dans les rapports de fin d'année relatifs aux travaux de mon poste sur les inconvénients de n'avoir pas compris l'Australie, comme l'a fait l'Allemagne dans une seule circonscription consulaire et centralisé ainsi dans un poste fortement constitué les études, recherches et observations intéressant nos rapports avec ce pays.

La constitution fédérale qui sera prochainement en rigueur, prévoyant la nomination d'un gouverneur général et l'attribution des

relations extérieures (external affairs) au gouvernement fédéral, la nécessité de centralisation s'impose à brève échéance.

La désignation de la capitale de l'Australie fédérée, n'a pas été inscrite dans la constitution, elle est laissée à l'appréciation du Parlement fédéral. Cette capitale ne sera probablement ni à Sydney, ni Melbourne. D'après une disposition qu'on ne propose pas de modifier, elle sera située en "territoire fédéral" et selon toute apparence, ce territoire sera pris en Nouvelles Galles du Sud, non loin de la frontière de Victoria.

La situation qu'on a en vue, quant à présent, est entre le mont Kosiusko et la mer à égale distance entre Sydney et Melbourne.

Mais il n'y a aucune utilité à ce que le futur Consulat Général de France en Australie (ou en Australasie,) soit dans la Capitale du "Commonwealth". Il sera toujours mieux placé là où le mouvement commercial et celui de la navigation seront le plus actifs. Quant à son organisation, je ne peux que me référer aux renseignements et observations que j'ai adressés au Département. J'insisterai seulement sur la nécessité de constituer ce poste de telle sorte que le soin des affaires administratives ne nuise en rien à l'action de sa mission d'investigation commerciale et économique, celle-ci devant s'étendre à l'Australie entière, quels que soient les autres postes consulaires conservés ou créés.

Je saisis cette occasion pour rappeler l'intérêt qui s'attache à la transformation de l'agence de Brisbane en Vice Consulat. J'espère que le Département voudra bien revenir sur la décision prise d'ajourner cette question.

Indépendamment de cette réorganisation de notre représentation consulaire en Australie, je pense qu'il serait utile, dès que toute incertitude aura cessé, quant à l'époque de la proclamation de la Fédération, d'envoyer ici une mission composée d'un spécialiste industriel, chargé de visiter les colonies australiennes et de les étudier, chacun au point de vue de sa technicité.

La juridiction dans les archipels

Une juridiction d'un caractère spécial, dont le Haut Commissaire anglais résidant aux îles Fiji est le chef a été, ainsi que le sait bien Votre Excellence, organisée dans le Pacifique occidental. Cette juridiction est un puissant élément d'influence et nous n'avons pris aucune mesure pour

en limiter les effets. Les observations détaillées que j'ai présentées en 1894 n'ont rien perdu de leur valeur, mais quelque peu de leur utilité; car tout en m'y référant, je dois reconnaître que l'initiative anglaise a maintenant obtenu des résultats qui ne nous laissent plus qu'un champ d'action fort étroit.

Les suggestions qui précèdent, se réfèrent à des mesures qui ne dépendent que de l'action du Gouvernement. J'y ajouterai quelques observations sur ce qui peut être accompli par l'initiative privée, dans des conditions ou l'appui, sinon le concours du Gouvernement serait utile.

Communications maritimes.

Les progrès de l'exportation allemande en Australie pendant les dernières années sont dûs en grande partie à la création de lignes maritimes commerciales, indépendantes de la compagnie qui assure le service postal.

Les tentatives des commerçants français pour développer leurs relations avec l'Australie rencontreront de sérieuses difficultés tant que nous ne posséderons pas une ligne commerciale plus ou moins régulière; mais directe sur l'Australie. D'autre part, l'établissement de cette ligne ne sera avantageux pour ses promoteurs que si le commerce français se décide à faire quelques efforts sérieux. L'existence de la ligne postale française subventionnée ne sera pas le principal obstacle à la création d'un service purement commercial à vitesse modérée, car la ligne française charge en proportions importantes des marchandises non françaises alors que la plus grande partie des marchandises d'origine française importées en Australie y arrivent sous pavillon étranger.

Une des premières difficultés provient de l'application aux produits australiens de notre tarif maximum qui, hors de la saison des laines, nous prive des meilleurs éléments de fret de retour. Elle pourra être atténuée ainsi que je l'ai indiqué dans la première partie de ce rapport.

A l'exportation de France, il y a une autre difficulté. Elle résulte des arrangements pris, des contrats passés par de gros producteurs et exportateurs français avec les compagnies de transports étrangères.

Quoi qu'il en soit, tout ce qui pourra favoriser la création d'une ligne commerciale reliant à l'Australie nos ports de l'océan sera d'une

grande utilité pour le développement de nos exportations dans le Pacifique.

En ce qui concerne la Compagnie des messageries maritimes, elle a certainement bénéficié de la reprise des affaires qui a suivi la crise financière de 1893-1894. Mais en ces derniers temps, la réputation qu'elle s'est justement acquise ici quant au transport des voyageurs, a un peu fléchi, sans doute par suite des améliorations apportées au service de la ligne Péninsulaire et orientale. Celle-ci venant de perdre un superbe paquebot tout neuf, de la ligne d'Australie le "China", cet événement tend à rétablir l'équilibre.

Néanmoins, notre Compagnie devra surveiller et soigner sa ligne d'Australie. La régularité des arrivées et des départs n'est plus aussi parfaite, la cuisine dit-on moins délicate, la tenue des bords et du personnel moins correcte. Les quatre bâtiments, qui sont sur cette ligne ne sont pas précisément fatigués mais ils font un service dont l'activité ne leur permet pas de recevoir les réfections dont ils commencent à avoir besoin. L'horaire nouveau que j'ai examiné dans mon rapport spécial du 20 novembre 1897, n'est pas le meilleur qu'on eût pu choisir. On a sacrifié au désir des habitants de Nouméa de voir le paquebot séjourner quelques heures de plus sur leur rade, des considérations d'un ordre plus sérieux. Enfin le maintien du "Zanaïs" sur la ligne annexe de la Nouvelle Calédonie fait tort au prestige de la Compagnie.

La Fédération devant activer le mouvement des affaires dans tous les grands ports australiens et particulièrement à Sydney, la Compagnie des messageries maritimes n'a pas à craindre de faire en pure perte quelques dépenses pour améliorer la terme générale de sa ligne du Pacifique. Elle a d'excellents commandants qui lui indiqueront fort bien ce qu'il a à faire pour les bateaux et à Sydney un agent principal zélé, connaissant le pays, dont les avis peuvent lui être précieux. La compagnie a puissamment contribué à l'accroissement de nos relations commerciales avec l'Australie. Il est tout à fait désirable qu'elle ne néglige rien pour se maintenir ici au premier rang.

Situation commerciale.

**Mode de procéder pour
prendre place sur le
marché.**

Entreprises industrielles.

Pendant longtemps l'Australie n'a connu d'autre client commercial que l'Angleterre. Cette période a duré jusques vers 1860. De 1860 à 1880, les exportateurs aussi bien que les importateurs du continent donnèrent une impulsion croissante à leurs affaires avec l'Australie, mais presque toutes les expéditions tant à l'aller qu'au retour, étaient faites en transit par Londres et sous pavillon anglais.

La période de relations directes et de l'emploi du pavillon de la marchandise est donc assez récente. Elle date de l'inauguration des lignes postales française et allemande. (1883-1887.)

Mais déjà les habitudes étaient prises, les relations commerciales établies et les grandes maisons anglaises avaient monopolisé l'approvisionnement de l'Australie par l'Europe comme de l'Europe par l'Australie.

En ce qui concerne l'exportation en Australie, les Allemands aidés par leurs lignes postale et commerciale, assistés par un personnel nombreux d'agents de correspondants, de commis voyageurs par leurs grandes sociétés d'exportation, par leurs syndicats, ont combattu non sans succès ce monopole. La France n'a pas fait les mêmes efforts; de là notre situation actuelle.

Pour en sortir nous ne pouvons pas compter dans une large mesure sur l'émigration de nombreux agents commerciaux français.

Ces jeunes gens, d'instruction peu étendue mais pratique, persévérants, polyglottes, se contentant de gains modestes, souples et patients, qui acceptent volontiers le séjour prolongé en pays lointain, ne retourneront en Europe que pour voyages d'affaires, sont un produit germanique. En France, ils sont rares. Le procédé pour ainsi dire, par infiltration, n'est pas à notre portée.

Mais nous avons pour nous, sur beaucoup d'articles la supériorité du produit, même à prix égal, l'activité, la lucidité de l'esprit qui donne la faculté d'organisation. Nous pouvons agir efficacement sur le marché australien, qui est solide, régulier et progressant, si nous voulons bien joindre la patience et la tenacité à l'initiative du capital.

Le succès de ces tentatives est lié à trois conditions essentielles:

1. L'intention de créer un courant d'affaires important sur telle ou telle catégorie d'articles. Il est inutile de chercher à opérer sur un capital de roulement minime. La mise en train, les frais généraux, le peu de soin qu'apporteront les agents ou représentants, l'impossibilité de faire

la publicité nécessaire, occasionneraient des dépenses ou des mécomptes qui annuleraient les bénéfices.

2. L'étude préalable du marché de ces articles en Australie.

Ce n'est que très exceptionnellement qu'on pourrait engager ici des affaires sérieuses par correspondance. Chaque branche de commerce a ses usages et sa technicité, qui ne sont pas les mêmes qu'en France. L'étude préalable devra toujours être faite par quelqu'un ayant la pratique des affaires commerciales anglaises et cela va sans dire, parlant l'anglais couramment.

3. La mise dehors d'un capital de premier établissement suffisant pour couvrir les frais d'organisation de publicité, et les aléas des premières années.

Ce mode de procéder est celui qui a le mieux réussi jusqu'à présent; il devient autant plus indiqué que la Fédération ouvrira le marché de l'Australie entière à tout importateur qui se sera établi dans l'une des colonies.

Une autre voie qui n'intéresse pas directement notre commerce, mais où nous pouvons trouver un élément d'influence et de richesse, sera créée par la Fédération. Je veux parler de l'établissement en Australie d'entreprises industrielles destinées à pourvoir aux besoins de la population et des industries déjà existantes. La suppression des douanes intérieures aura cette conséquence de spécialiser les colonies suivant les facilités que chacune d'elles offre à des industries différentes et la clientèle de chacune de ces industries s'étendra à 4 millions d'habitants, alors que dans la colonie la plus peuplée, elle n'est aujourd'hui que de 1.300.000. Des projets de ce genre sont déjà à l'étude en Angleterre et en Amérique et n'attendent, paraît-il, que la Fédération pour être réalisés. Ils seront assurément bien accueillis, car la préoccupation de donner du travail aux ouvriers est toujours au premier plan.

C'est cette forme de notre activité que j'avais particulièrement en vue lorsque j'ai signalé (S VI) l'utilité de l'envoi d'une mission chargée de l'étude des colonies de l'Australie au point de vue des industries agricoles et manufacturières.

Je citerai encore la question du câble transpacifique, endormie depuis plusieurs années par les soins et l'influence de l'Eastern Telegraph

Co. mais qui sera reprise en Australie dès que la Fédération aura fourni aux colonies australiennes un instrument d'entente entre elles et de pression plus efficace sur le Gouvernement de la métropole, et la question de la création d'un marché des laines d'Australie au Havre ou à Dunkerque, lequel aiderait puissamment à la création d'une ligne maritime commerciale.

Quant aux éventualités d'annexions ou de protectorats de notre part, elles ont disparu. En 1894, l'occasion paraissait favorable, sinon d'occuper les îles Tonga, du moins de nous y réserver une situation prépondérante et d'écarter les prétentions étrangères. L'influence anglaise y domine aujourd'hui. Il ne reste en vue que les Mariannes et les Carolines, dont l'Espagne ne fait ni ne fera jamais rien et qu'elle nous abandonnerait peut-être volontiers. Ces possessions sont de médiocre valeur; elles peuvent cependant acquérir un intérêt stratégique, ou devenir utilisables comme stations de câbles sous marins.

En terminant cet exposé de la situation de nos intérêts dans les parages australiens, je crois pouvoir ajouter qu'il me paraît possible, en même temps que nécessaire, d'entretenir avec l'Australie fédérée des relations commerciales de plus en plus importantes et des rapports de tout ordre empreints d'une mutuelle cordialité.

Les Australiens sont un peuple jeune, susceptible, vaniteux, mais sensible aux tous procédés et aux témoignages de considération. Encore inexpérimentés dans la pratique des affaires politiques et même économiques, ils se laissent conduire plus qu'on ne le pourrait croire par leurs impressions irraisonnées. L'opinion qu'ils ont de la France est plutôt défavorable qu'hostile. Elle est un reflet des sentiments d'une partie de la presse anglaise, et ce reflet peut s'éteindre avec les progrès que va faire l'idée nationale en Australie.

Nous obtiendrons cependant ce résultat qu'en nous appliquant soigneusement à le préparer. —

Signé: Biard d'Aunet.